

## REGLEMENT DE PARRAINAGE

### Article 1 : Société organisatrice

Cette opération spéciale est organisée par l'entreprise DP Transactions, ci-après l'« Organisateur », dont le siège social est situé 63 route de Nantes 44120 VERTOU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 845 075 530.

### Article 2 : L'opération

Parrainez un membre de votre entourage (ci-après également nommé « Filleul ») auprès de D'PRO Immo – DP Transactions et obtenez 500 € en chèques cadeau dans un délai de 15 jours après la signature de l'acte authentique du bien vendu.

La vente définitive par acte authentique devra avoir été validée dans un délai maximum de 12 mois à compter de la recommandation par mail du parrain.

### Article 3 : Mise en place et durée de l'opération

Le présent dispositif de parrainage est mis en place à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020. L'opération est valable pour toute l'année et pour une durée illimitée. La société DP Transactions se réserve la faculté de modifier ou cesser cette opération de parrainage, sans pour autant porter préjudice aux droits du parrain et du filleul pour les parrainages en cours.

### Article 4 : Modalités de l'opération

- Offre de parrainage réservée aux personnes majeures.
- Afin de participer à l'Opération, vous devez remplir le formulaire avec votre nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone ainsi que le nom de votre Filleul, son prénom, son adresse email, son numéro de téléphone et la nature du contact.  
Ce formulaire est disponible sur notre site : [www.dpro-immo.fr](http://www.dpro-immo.fr) dans l'onglet parrainage ou directement dans notre agence. Le projet de mise en vente doit être réel et qualifié.
- Le parrainage concerne uniquement la vente d'un bien en mandat D'Premium Exclusivité.
- Le gain de 500 € en chèques cadeau sera reversé directement au Parrain contre signature dans un délai de 15 jours après signature définitive de la vente du bien chez le notaire.
- Ces chèques cadeaux, d'une validité maximale de 12 mois ne pourront être convertis en espèces ou en chèques.
- Votre adresse email et celle de votre Filleul pourront être utilisées par D'PRO Immo.

## Article 5 : Informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et libertés n 78-17 du 6 janvier 1978, le parrain et le ou les filleuls disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, d'opposition et de rectification des informations qui auront été transmises. Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire du site [www.dpro-immo.fr](http://www.dpro-immo.fr) sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage. Elles sont enregistrées dans notre fichier de clients et peuvent, dans le respect de la loi informatique et libertés susvisée, être utilisées à but commercial. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@dpro-immo.fr](mailto:contact@dpro-immo.fr).

